

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil DIX HUIT
Le 25 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert,

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°001

**OBJET : AJUSTEMENT DES TARIFS DECHETERIES POUR LES
PROFESSIONNELS**

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers informe le Conseil Communautaire que suite aux nouveaux marchés passés par le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais, et notamment pour la nouvelle filière des gravats plâtrés, certains coûts de traitement avaient été revus à la hausse. Ainsi comme suggéré lors d'une précédente séance, il est proposé de revoir le tarif des professionnels pour les gravats.

Il conviendrait de remplacer cette ligne de tarif GRAVATS par deux nouvelles lignes : GRAVATS à 20 € le m³ et GRAVAT PLATRES à 20 € le m³ (car désormais 2 filières différentes).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la modification de l'annexe financière du règlement de déchetteries intercommunales, fixer le tarif d'apport de gravats par les professionnels à 20 € / m³ avec effet au 1^{er} avril 2018.
- Ajoute le tarif des gravats plâtrés à 20 € / m³ avec effet 1^{er} avril 2018

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**17 FEV 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène , M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle , M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALISEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETTE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°002

OBJET : SYNDICAT MIXTE RHINS RHODON TRAMBOUZAN ET AFFLUENTS (SYRRTA) : TRANSFERT DE COMPETENCES

Par délibération du conseil communautaire en novembre dernier les nouveaux statuts du SYRRTA ont été approuvés, il convient désormais de se prononcer sur les compétences transférées au Syndicat :

Compétence 1 Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

- Mission 1 : l'aménagement des bassins versants Rhins Rhodon et Trambouzan (item 1 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).
- Mission 2 : l'entretien et aménagement du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan et de leurs affluents, canaux, lacs et plans d'eau (item 2 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).
- Mission 3 : la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi sur des formations boisées riveraines (item 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).
- Mission 4 : la défense contre les inondations (item 5 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).

Compétences complémentaires :

- Compétence 2 : Etude, programmation, pilotage opérationnel, bilan (animation, concertation, coordination, gestion administrative et financière) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant
- Compétence 3 : mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication

- Compétence 4 : mise en œuvre ou participation à des actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre la pollution diffuse (étude des pollutions à l'échelle des bassins versants, élaboration de plans de réduction des apports polluants...)
- Compétence 5 : animation et concertation dans le domaine de la gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Compétence 6 : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Compétence 7 : gestion des eaux pluviales et de ruissellement et/ou lutte contre l'érosion des sols, permettant de prévenir les effets des inondations et la dégradation des cours d'eau, à l'échelle des bassins versants, hors systèmes d'assainissement et zones urbanisées

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de transférer l'ensemble des compétences GEMAPI et complémentaires décrites ci-dessus au SYRRTA afin qu'il les exerce sur le bassin versant concerné (pour notre territoire : La Gresle, Le Cergne Sevelinges et Vougy)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 06/02/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

Publication : 06/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil DIX HUIT
Le 25 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M. MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M. MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M. THORAL Yves, M. THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert,.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M. PRETTE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M. THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M. René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M. THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°003

OBJET : ROANNAISE DE L'EAU : Elargissement de périmètre à Roannais Agglomération pour la compétence entretien et aménagement de cours d'eau, protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides (hors SYRRTA).

M. le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la demande d'élargissement de la Roannaise de l'Eau au périmètre de Roannais Agglomération pour la compétence entretien et aménagement de cours d'eau, protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides (hors SYRRTA).

En conséquence à cette demande d'adhésion (délibération de Roannais Agglomération, validée en Comité syndical de la Roannaise de l'Eau), la Roannaise de l'Eau devrait se substituer à Roannais Agglomération pour le financement du programme Jarnossin pour la commune de Coutouvre. Charlieu Belmont Communauté dispose d'un délai de 3 mois à compter du 27 décembre 2017 pour se prononcer sur cet élargissement de périmètre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'adhésion de Roannais Agglomération au périmètre de la Roannaise de l'Eau pour la compétence à la carte entretien et aménagement de cours d'eau, protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **12 FEV. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil DIX HUIT

Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M. MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M. MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M. THORAL Yves, M. THEVENET Jean -Victor, Mme CALSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert,

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M. PRETTE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M. THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M. René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M. THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°004

**OBJET : VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
DEFINITIVES (2018 ET SUIVANTES)**

Considérant le transfert de la piscine de plein air à Charlieu Belmont Communauté par la ville de Charlieu au 1^{er} janvier 2018,

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées évaluant à 114 632 € la charge ainsi transférée à l'intercommunalité,

Considérant l'approbation dudit rapport par les conseils municipaux,

Il y a lieu de revoir le montant de l'attribution de compensation comme suit :

COMMUNES	MONTANT DES COMPENSATIONS
Arcinges	- 763,16 €
Belleroche	6 703,18 €
Belmont de la Loire	246 410,97 €
Boyer	1 012,00 €
Benisson Dieu	5 012,00 €
Briennon	72 204,00 €
Le Cergne	97 196,01 €
Chandon	26 481,00 €

Charlieu	889 434,00 €
Cuinzier	25 517,22 €
Ecoche	2 019,19 €
La Gresle	47 985,01 €
Jarnosse	3 341,00 €
Maizilly	2 069,00 €
Mars	7 104,00 €
Nandax	- 99 €
Pouilly s/s Charlieu	234 021,00 €
St Denis de Cabanne	163 637,00 €
St Germain la Montagne	- 953,42 €
St Hilaire s/s Charlieu	5 762,00 €
St Nizier s/s Charlieu	430 357,00 €
St Pierre la Noaille	- 1 149 €
Sevelinges	168 999,95 €
Villers	26 280,00 €
Vougy	216 610,00 €
TOTAL	2 675 190,95 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- Valide à partir de 2018 les attributions de compensation versées et à percevoir selon le tableau ci-dessus.
- Précise que ces montants seront maintenus les années à venir jusqu'à délibération nouvelle les modifiant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 06/02/2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

042-200035202-20180125-N2018-004-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 06/02/2018

Publication : 06/02/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M. MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle, M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M. MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M. THORAL Yves, M. THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M. PRETTE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M. THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M. René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M. THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°005

OBJET : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE LA PISCINE ET ECRITURES NON BUDGETAIRES

Considérant le transfert de la piscine de plein air à Charlieu Belmont Communauté par la ville de Charlieu au 1^{er} janvier 2018 (validé par l'arrêté préfectoral 331-2017),

M. le Vice-président aux finances présente le procès-verbal de transfert, joint en annexe, concernant la mise à disposition des locaux et biens affectés à la piscine plein air de Charlieu ainsi que le logement attenants nécessaires à l'exercice de la compétence prise en charge par la communauté de communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le procès-verbal de transfert de la piscine ci-joint
- Valide les écritures non budgétaires prévisionnelles associées (sous réserve de modification par Mme la Trésorière).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**13. FEV. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

Publication : 13/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène , M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle , M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETTE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°006

OBJET : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Considérant la nécessité d'encadrer de surveiller la baignade de la piscine de plein air, M. le Président propose de prévoir une mise à disposition de M. FARABET, maitre-nageur et agent municipal de Charlieu, comme suit :

- convention pour une durée déterminée de 10 mois, du 01/03/2018 au 31/12/2018 avec une reconduction tacite pour deux périodes supplémentaires de 1 an soit une durée totale de la convention de 2 ans et 10 mois.
- les périodes d'activités dévolues aux besoins de Charlieu Belmont Communauté sont entre le 16 mai et le 31 août (période préparation et de mise en service de la piscine de plein air).
- En plus des charges de personnel, Charlieu Belmont Communauté participera aux frais de formation (mise à niveau et recyclage) pour la partie enseignement de la natation et pour la partie secourisme (pour 30 % soit au prorata temporis 105j/360j).

Monsieur le Président explique que pour assurer un suivi technique de l'équipement il pourrait être envisagé également une mise à disposition de M. FARGE, agent technique de la ville, comme suit :

- convention pour une durée déterminée de 10 mois, du 01/03/2018 au 31/12/2018 avec une reconduction tacite pour deux périodes supplémentaires de 1 an soit une durée totale de la convention de 2 ans et 10 mois.
- Les périodes d'activités dévolues aux besoins de Charlieu Belmont Communauté s'étendent sur toute la durée de la convention dans la limite de 320 h annuelles.
- En plus des charges de personnel, Charlieu Belmont Communauté participera aux frais de formation (mise à niveau et recyclage) pour la partie habilitation électrique notamment (pour 20 % soit au prorata temporis 320h/1607h).

- Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,
- Autorise M. le Président à signer les deux conventions de mise à disposition concernant M. FARABET et M. FARGE
 - Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 06/02/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018
Publication : 06/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil DIX HUIT
Le 25 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle, M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.,

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°007

**OBJET : REPRISE DU BAIL POUR LE LOGEMENT ATTENANT A LA
PISCINE DE PLEIN AIR**

M le Président explique que suite au transfert de la piscine de plein air à la Communauté de Communes peu de contrats seraient à reprendre car les durées d'engagement de la ville sont dépassées. Néanmoins une liste des prestataires devra être fournie afin de prévoir soit un nouveau contrat soit une nouvelle mise en concurrence.

Néanmoins le logement transféré avec l'équipement a fait l'objet le 28 décembre dernier d'un renouvellement de bail par la ville de Charlieu à M. FARGE pour 6 ans et pour un loyer de 317 euros mensuels indexé sur l'indice de référence des loyers (au 1^{er} avril de chaque année en comparaison de l'indice de référence existant au 3^{ème} trimestre de l'année précédente).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président reprendre le bail signé entre la ville de Charlieu et M. FARGE aux mêmes conditions (exemplaire joint)
- Dit que la recette sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 06/02/2018.
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

M René VALORGE



042-200035202-20180125-N2018-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

Publication : 06/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène , M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle , M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°008

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DETR POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE DE CUINZIER

M le vice-président en charge de l'Economie présente le contenu du dossier DETR concernant les travaux d'extension de la zone de Cuinzier ainsi que le détail du coût des travaux :

	Voirie provisoire	phase	Bassins y compris chemin d'accès	
Poste 1 – travaux préparatoires	9 650,00 €		22 337,50 €	
Poste 2 – aménagement de chaussée	14 905,00 €		12 650,00 €	
Poste 3 – Assainissement	27 700,00 €		15 300,00 €	
Poste 4 – Adduction eau potable	12 750,00 €		- €	
Poste 5 – Défense incendie	12 000,00 €		- €	
Aléas et imprévus 10%	7 700,50 €		5 028,75 €	Global
Total travaux HT	84 705,50 €		55 316,25 €	140 021,75 €
Mission de maîtrise d'œuvre 6,5%				9 101,41 €
Dossier loi sur l'eau et permis d'aménager				6 800 €
Montant total de l'opération				155 923,16 €
Estimation hors réseaux secs				

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président a sollicité une aide de 45 % de l'Etat au titre de la DETR 2018 sur une dépense de 155 923.16 € HT.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 6/02/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018
Publication : 06/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert,

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°009

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC ROANNAIS TOURISME POUR 2018

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme, explique que Charlieu-Belmont Communauté est engagé depuis le 1^{er} janvier 2013 par une convention de partenariat avec l'association Roannais Tourisme en charge d'assurer aux côtés des Offices de Tourisme la promotion et la commercialisation globale du Roannais. Dans ce cadre, la cotisation annuelle doit être fixée entre 0.68 € et 0.81 € par habitant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe à 0.78 € par habitant la cotisation 2018,
- Prolonge la convention de partenariat avec Roannais Tourisme jusqu'au 31 décembre 2018.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 21.02.18

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2018

Publication : 07/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil DIX HUIT
Le 25 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène , M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle , M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.,

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°010

**OBJET : RENOUELEMENT ADHESION A LA SOLUTION DE
TELETRANSMISSION DES ACTES (CONTROLE DE LEGALITE
ET FLUX COMPTABLES)**

M le Président rappelle pour mémoire que le Département de la Loire met à disposition des collectivités un service de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des flux comptables vers le payeur. L'hébergement, l'infogérance et la maintenance sont assurées par le Département. Des prestations d'assistance et d'accompagnement peuvent être proposées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à reconduire l'adhésion à ce service en validant les conditions générales de mise à disposition,
- Autoriser la signature de la convention avec la Préfecture,
- Renouvelle l'accord pour la transmission des pièces justificatives et documents budgétaires avec le comptable public,
- Autorise M le Président à s'acquitter d'un certificat de signature de niveau 3 – frais de mise en œuvre de cette solution : 50 € pour le contrôle de légalité et 125 € pour le flux comptable – accord pour 5 ans.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 27/02/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 25 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 18 janvier 2018

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène , M. BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme PEGUET Isabelle , M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

Excusés : M. CHETAİL René, Mme MONTANES Véronique, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc (remplacé), M. PALLUET Joël, M PRETTE Daniel, M. BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, M. POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie à M René VALORGE, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, M. BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert

Election d'un secrétaire de séance : M THORAL Yves (Saint Hilaire sous Charlieu)

N°2018/N°011

OBJET : ACHAT D'UN TERRAIN A M. CHATRE

Monsieur le Président présente au Conseil le projet d'extension de la ZA du Pilon à Cuinzier nécessite la création d'une noue de rétention d'un volume de 120 m³ pour reprendre les eaux pluviales de la parcelle située à l'Ouest de la voie de desserte existante.

La réalisation de cette noue permet d'éviter le redimensionnement du réseau et du bassin existants. Cette noue de rétention se situera au nord de la parcelle vendue en 2017 à Monsieur Anthony CHATRE, Charpentier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à racheter environ 850 m² de terrain à Monsieur CHATRE, soit une bande de terrain de 20 mètres sur 43 mètres environ de la parcelle B 1847 d'une surface de 3 263 m² au prix de 4,50 € HT/m².
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**20 FEV. 2018**
Le Président informé que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180125-N2018-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2018

Publication : 20/02/2018